



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

*Association Fédératrice de services
Sociaux et d'Accompagnements
Médico-Educatifs - A.F.S.A.M.E.*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association Fédératrice de services Sociaux et d'Accompagnements Médico-
Educatifs - A.F.S.A.M.E.
2 place Coligny - 70700 Choye
Ce rapport contient 27 pages
Référence : AG-MG

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association Fédératrice de services Sociaux et d'Accompagnements Médico-Educatifs - A.F.S.A.M.E.

Siège social : 2 place Coligny - 70700 Choye

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'Association Fédératrice de services Sociaux et d'Accompagnements Médico-Educatifs - A.F.S.A.M.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.F.S.A.M.E. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'A.F.S.A.M.E. à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant un changement de méthode comptable relatif à l'application du règlement n°2018-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Changement de méthode comptable

L'association a appliqué pour la première fois une nouvelle réglementation comptable applicable obligatoirement aux comptes annuels afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 et sur option aux comptes annuels afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Comme mentionné ci-avant, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable n°2018-06 relative aux associations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 18 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 18 juin 2020

KPMG S.A.



Aurélie Guyonvernier
Commissaire aux comptes

Bilan ACTIF

ACTIF	Brut 2019	Amortissement t 2019	Net 2019	Net 2018
ACTIFS IMMOBILISES				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	7 719	2 569	5 150	6 694
Frais de recherches et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits Fonds commercial	54 922	35 718	19 203	23 620
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	195 561	43 580	151 982	156 509
Constructions	8 795 358	3 696 958	5 098 400	2 623 283
Installations techniques, matériel et outillage industriel	1 591 477	792 614	798 864	753 536
Autres	1 838 824	1 217 531	621 292	453 199
Immobilisations grevées de droit				
Immobilisations corporelles en cours	58 611		58 611	2 418 652
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	13 180		13 180	10 420
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	6 417		6 417	7 412
TOTAL I	12 562 069	5 788 969	6 773 100	6 453 326
		0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours				
Matières premières et autres approvisionnements	317		317	317
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	354 985		354 985	254 903
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
Créances				
créances clients et comptes rattachés	411 587	578	411 009	375 964
Autres	440 649		440 649	485 638
Liquidités				
Valeurs mobilières de placement	220 000		220 000	226 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 121 488		1 121 488	497 137
Charges constatées d'avance	144 466		144 466	107 402
TOTAL II	2 693 493	578	2 692 915	1 947 362
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 255 562	5 789 547	9 466 015	8 400 688

Bilan Passif

PASSIF	Exercice 2019	Exercice 2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 511 412	3 761 585
Fonds dédiés		39 572
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)	116 862	
Réserves	1 369 538	1 479 397
Report à nouveau	-359 593	-368 349
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	464 131	-107 583
<i>Sous-total : Situation nette</i>	4 102 350	4 804 622
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 983 435	120 887
Provisions réglementées	499 551	499 551
Droit des propriétaires (commodat)		
TOTAL I	6 585 337	5 425 060
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		0
Fonds dédiés	169 158	
TOTAL II	169 158	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	142 182	113 619
TOTAL III	142 182	113 619
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 112 893	1 209 767
Emprunts et dettes financières divers	9 236	10 831
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	697 775	862 819
Dettes fiscales et sociales	748 224	775 786
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 210	1 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 804
TOTAL IV	2 569 338	2 862 007
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 466 015	8 400 687
Engagements donnés		
1. Dont à plus d'un an	1 018 534	
Dont à moins d'un an	1 550 804	
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
3. Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat		
	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	300	-
Ventes de biens et services	2 843 440	2 268 192
Ventes de biens	1 096 048	369 438
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	1 747 392	1 898 754
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs	5 765 952	4 922 668
Dotations et produits de la tarification	-	4 920 284
Subventions d'exploitation	-	2 384
Concours publics et subventions d'exploitation	5 765 952	-
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	-	-
<i>Mécénats</i>	-	-
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 337	10 776
Utilisation des fonds dédiés	46 398	-
Autres produits	200 247	522 172
TOTAL I	8 879 674	7 723 808
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	554 942	288 442
Variation de stocks	- 100 082	- 120 377
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	729 862
Autres achats et charges externes	2 408 830	1 312 360
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	336 951	281 946
Salaires et traitements	3 566 269	3 531 590
Charges sociales	1 173 546	1 346 477
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	470 852	355 735
Dotations aux provisions	42 036	30 225
Reports en fonds dédiés	1 079	-
Autres charges	47 830	64 564
TOTAL II	8 502 253	7 820 824
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	377 421	- 97 016
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 273	2 825
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Dédifférences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placements		
TOTAL III	3 273	2 825
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 534	9 348
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placements		
TOTAL IV	4 534	9 348
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 1 261	- 6 523
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	376 160	- 103 539
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	460	-
Sur opérations en capital	114 888	104 400
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	13 474	22 282
TOTAL V	128 822	126 682
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	242	569
Sur opérations en capital	40 609	36 227
Engagement à réaliser	-	37 898
Dotations aux amortissements, aux provisions et aux dépréciations	-	56 032
TOTAL VI	40 851	130 726
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	87 971	- 4 044

Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I + III + V)	9 011 769	7 853 315
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 547 638	7 960 898
EXCEDENT OU DEFICIT	464 131	- 107 583
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>		-
<i>Prestations en nature</i>	41 991	-
<i>Bénévolat</i>	8 130	-
TOTAL	50 121	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		-
<i>Mises à disposition gratuites de biens</i>		-
<i>Prestations en nature</i>	41 991	-
<i>Personnel bénévole</i>	8 130	-
TOTAL	50 121	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

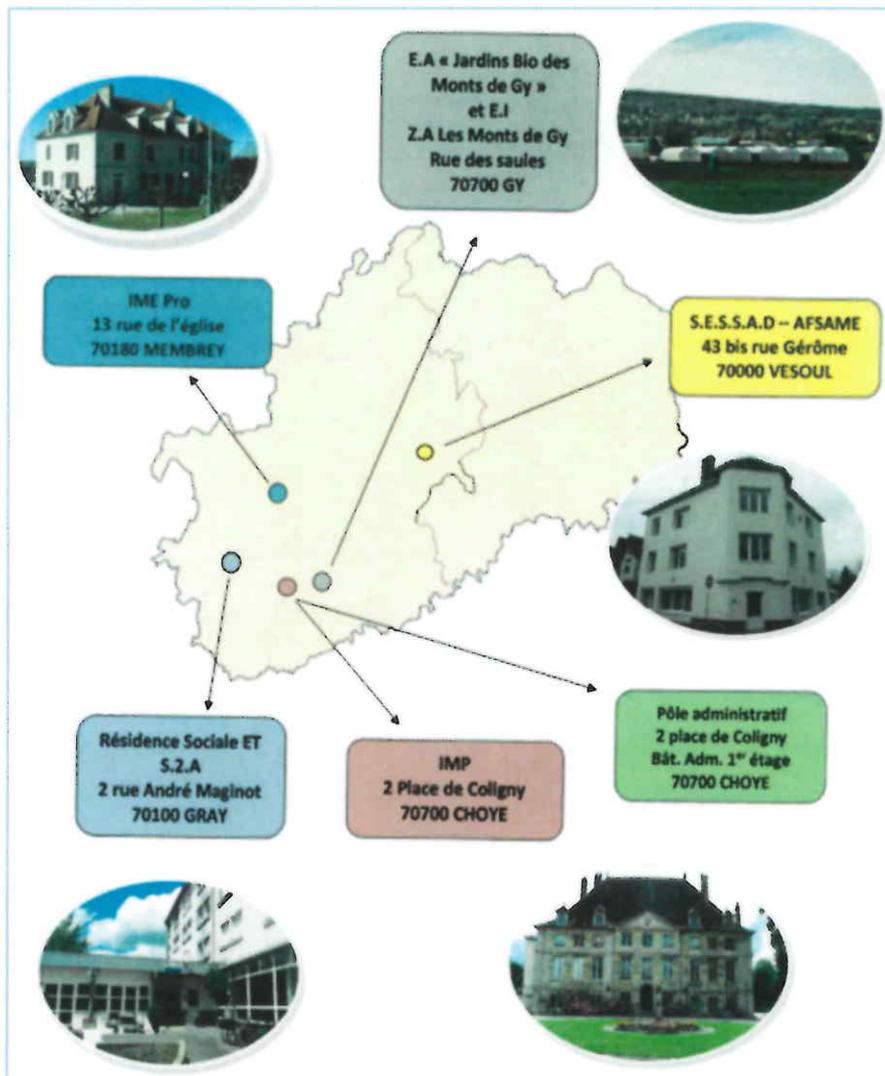
Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Objet social

L'AFSAME a pour buts de :

- 1) Garantir des conditions d'éducation et de veiller à la promotion et à l'intégration sociale et professionnelle de personnes reconnues handicapées ou en difficultés.
- 2) Assurer l'accompagnement médico-social d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficultés et de leur faciliter l'entrée dans la vie active.
- 3) Contribuer à l'emploi des personnes handicapées ou en difficultés y compris par le développement d'activités de l'économie sociale et solidaire, notamment agricoles et commerciales.
- 4) S'inscrire dans une dynamique de réflexion et d'action en tant que partenaire des pouvoirs publics.
- 5) Maintenir des liens entre des organismes suisses et l'Association dans le respect de son histoire et de ses origines.

L'association comprend, à ce jour, 8 établissements :



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

L'action de l'Association se situe au plan de la personne. Elle a pour mission de mettre en œuvre tous les moyens d'accompagnement appropriés à la réalisation de ses buts :

- organiser et promouvoir les ressources et compétences humaines sur chaque établissement,
- développer et structurer les moyens matériels (mobilier, immobilier...),
- gérer le patrimoine mobilier et immobilier sur le plan économique et éducatif notamment par la location ou la mise à disposition de biens utilisés par l'association dans l'intérêt du public accompagné : les revenus tirés de cette mise à disposition sont réaffectés à l'activité d'intérêt général de l'association.
- développer des structures économiques de production, notamment agricoles, de sous-traitance ou de vente (point de ventes de produits alimentaires, négoce de produits alimentaires) mais exclusivement pour favoriser l'emploi en milieu ordinaire des personnes handicapées ou en difficultés,
- susciter un travail partenarial,
- permettre la prise de participation dans des entités prolongeant son objet social,
- et plus généralement, fournir des prestations de services, vendre tout type de produits ou entreprendre toutes actions susceptibles de contribuer, directement ou indirectement, à la réalisation de son objet social ou d'en faciliter l'extension ou le développement, notamment la restauration collective.

L'Association veille à assurer auprès des établissements et services qu'elle gère, le soutien technique et le contrôle nécessaires afin de garantir des prestations de qualité, de favoriser, adapter ou compléter l'action poursuivie.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 9 466 015 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un résultat bénéficiaire de 464 131 Euros.

Suite aux travaux de réhabilitation du FJT qui devient une Résidence Sociale, par l'obtention de la Maitrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI) délivrée par le Ministère du logement, la mise en service du bâtiment déclenchant son début d'amortissement est fixée au 1^{er} juillet 2019.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période de 01/01/2019 au 31/12/2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'association a arrêté ses comptes en respectant le P.C.G. et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au nouveau règlement comptable N° 2018-06.

Ce nouveau règlement comptable n°2018-06 des associations s'applique dès l'exercice 2019 par anticipation ce qui engendre un changement de méthode comptable ;

Les principales modifications sont les suivantes :

- Reclassement des subventions d'investissements (Comptes classe 10 à 13 avec comptabilisation des quotes-parts virées au résultat pour un montant de 75 468 euros).
- Reclassement des subventions d'investissements correspondant à des fonds privés en fonds dédiés (Compte classe 10 vers compte 194)
- Nouveau poste du compte de résultat « Concours publics et subventions d'exploitation » qui comprend notamment les produits de la tarification ainsi que les aides aux postes, contrats aidés (C.A.E.).
- Valorisation des contributions volontaires en nature (voir compte de résultat)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Evènements postérieurs à la clôture

L'épidémie de Covid-19 est un évènement postérieur au 31 décembre 2019 significatif.

En effet, depuis mi-mars 2020, le contexte lié à l'épidémie crée une situation incertaine.

Les conséquences liées à cette pandémie sont :

- Recours au chômage partiel sur les sites de GRAY (R.S. et S2A) et GY (E.A. et E.I.)
- Echelonnement des cotisations sociales et taxes
- Déblocage d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour un montant de 340 000.00 €.
- Attribution d'une prime exceptionnelle aux personnels présents pendant la durée de l'épidémie

A ce stade, il est difficile d'en mesurer les impacts chiffrés sur l'activité de l'association.

Aucun impact n'est à mentionner au 31 décembre 2019.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Informations sur le compte de résultat

Le résultat à compter de l'exercice 2019 est impacté par des subventions concours publics attribuées à l'association.

Le montant global des subventions d'exploitation s'élève à 263 716 euros dont :

Aides européennes :	22 366
Financement Etat :	238 510
Financement autres :	2 840

Le montant global des concours publics s'élève à 5 502 535 euros dont :

Financement Etat :	5 070 991
Financement Département :	431 244

Contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires s'effectue pour les bénévoles sur la base du cout horaire du SMIC, soit 800 heures au titre de l'année 2019.

Concernant la mise à disposition des professeurs des écoles, la base retenue est une base forfaitaire liée à la déclaration effectuée auprès de la CNSA (Comptes annuels secteur Médico-Social) soit 10.50 ETP.

Immobilisations**Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

AFSAME

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	de 25 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	de 8 à 15 ans
- Installations techniques	de 4 à 8 ans
- Matériels et outillages industriels	de 4 à 8 ans
- Matériels et outillages	de 4 à 8 ans

Stocks

Les stocks sont évalués selon l'activité par la méthode du coût d'acquisition ou du coût de production. Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V.brute des immob. Début d'exercice	Augmentations	
				Suite à réévaluation	acquisitions
INCO R. OR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I	7719		0
	Autres postes d'immobilisations corporelles	TOTAL II	50 902		4 020
COR PO REL LES	Terrains		180 165		0
	Instal.géné., agencts & aménagts constructions		500 047		6 227
	Constructions		6 098 370		2 719 130
	Installations techniques, matériels & outillage industriels		1 479 056		150 388
	Autres immobilisations corporelles		1 098 877		310 500
	Immobilisations corporelles en cours		2 418 652		151 921
		TOTAL III	11 775 167		3 338 167
FIN AN CI ER ES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		17 831		2 760
		TOTAL IV			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)			11 851 619		3 344 946

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		V.brute des immob. Fin. ex.	Rééal. Valeur d'origine
			Par virt poste	Par cessions		
INCO R. OR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			7 719	
	Autres postes d'immobilisations corporelles	TOTAL II			54 922	
COR PO REL LES	Terrains				180 165	
	Instal.géné., agencts & aménagts constructions				506 274	
	Constructions			12 973	8 804 527	
	Installations techniques, matériels & outillage industriels			37 967	1 591 477	
	Autres immobilisations corporelles			70 605	1 338 776	
	Immobilisations corporelles en cours			2 511 962	58 611	
		TOTAL III		2 633 506	12 542 471	
FIN AN CI ER ES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			995	19 596	
		TOTAL IV		995	19 596	

AFSAME

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissement début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. Sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL	1 025	1 544	0	2 569
Autres postes d'immobilisations corporelles	TOTAL	27 280	8 437	0	35 718
Terrains		32 825	10753		43 580
Constructions, Instal.géné., agencis & aménagts constructions		3 465 917	237 355	11 186	3 692 086
Installations techniques, matériels & outillage industriels		725 519	99 147	27 180	797 486
Autres immobilisations corporelles		1 145 728	109 125	37 323	1 217 530
Immobilisations corporelles en cours					
	TOTAL III	5 369 991	456 380	75 689	5 750 680
	TOTAL GENERAL	5 398 298	466 360	75 689	5 788 969

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouv.net des amort. Fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	TOTAL							
Immob.corporelles	TOTAL							
Terrains								
Instal.géné., agencis & aménagts constructions								
Constructions								
Installations techniques, matériels & outillage industriels								
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations corporelles en cours								
	TOTAL III							
	TOTAL							
Frais d'acquisitions de titres de participations								
	TOTAL GENERAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C	MOUVEMENT DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

AFSAME

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées correspondent à une provision pour plus values d'actif circulant. Le montant de la provision s'élève à 499 551 euros.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de la provision pour charge de personnel s'élève à 142 182 euros.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachés à des participations			
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières	19 597	19 597	
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	411 587	411 587	
	Créances rep. Titres prêtés : prov/dep . antér			
	Personnel et comptes rattachés	6 981	6 981	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	
	Impôts sur les bénéfices	0	0	
	Etat & autres	57 404	57 404	
	Collectivités publiques	3 465	3 465	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	185 900	185 900	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. Op. de pens. De titres)	186 897	186 897		
Charges constatées d'avance	144 466	144 466		
TOTAUX		1 016 297	1 016 297	
Renvois (2) (1)	Montants des Prêts & avances consentis aux associés (pers.physique)			
	- Créances représentatives - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			

COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

(Articles R123-196 à R123-198 du code du commerce)

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Exploitations	144 465
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL	144 465

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	309 227
TOTAL	309 227

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	RECLASSEMENTS NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	3 801 156	-1 289 744				2 511 412
Fonds propres avec droit de reprise	34 595	-2				34 593
Écarts de réévaluation	116 862					116 862
Réserves	1 327 938	34 597	7 004			1 369 539
Report à nouveau	-368 349	88 750	-114 587			-394 186
Excédent ou déficit de l'exercice	-107 583		107 583	464 131		464 131
Situation nette	4 804 619					4 804 619
Fonds propres consommables						0
Subventions d'investissement	120 899	950 877		987 127	75 468	1 983 435
Provisions réglementées	499 551					499 551
TOTAL	5 425 069	-215 522	0	1 451 258	75 468	6 585 337

AFSAME

FONDS DEDIES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	RECLASSEMENTS NOUVEAU RGLT COMPTABLE	Reports	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont Rbt		Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	
Contributions financières d'autres organismes	39 572	174 906	-	- 45 319	-	-	169 159	
- Société Languedoc, remise sur frais d'isolation Choye	-	20 479		- 1 463			19 016	
- Réunica, IRCEM et AGR, aide aux investissements EA		77 694		- 2 968			74 726	
- RTE, aide aux investissements EI		39 911		- 1 102			38 809	
- Société Languedoc, remise sur frais d'isolation Membrey		19 312		- 1 379			17 933	
- Aide pour abri piscine		12 180		- 2 030			10 150	
- Société Languedoc, remise sur frais d'isolation RS		5 330		- 390			4 940	
- Crédits non reconductibles ARS Sessad	- 1 079			1 079			-	
- Crédits non reconductibles ARS Choye	14 793			- 14 793			-	
- Crédits non reconductibles ARS Membrey	25 858			- 22 273			3 585	
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	39 572	174 906	-	- 45 319	-	-	169 159	

ETAT DES ECHEANCES DE DETTES

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)		1 112 893	94 359	380 576	637 958
Emprunts et dettes à 1 an max. à l'origine					
Etbs de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine					
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		9 236	9 236		
Fournisseurs et comptes rattachés		697 775	697 775		
Personnel & et comptes rattachés		234 237	234 237		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		386 757	386 757		
Etat & autres collectivités publiques		1 080	1 080		
Impôts sur les bénéfices		167	167		
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes & assimilés		125 982	125 982		
Dettes sur immobilisations & comptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dont det. relevant d'opérations de titres)					
Dettes représentatives des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		2 569 338	1 550 803	380 576	637 958
Renvois (2)	(1)				
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	91 688			
	Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE REGULARISATION-PASSIF

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Articles R123-196 à R123-198 du code du commerce

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	0

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	500
TOTAL DES CHARGES A PAYER	500

ENGAGEMENTS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

L'indemnité globale de la provision de départ en retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 824 853 Euros.

Par dérogation aux principes comptables, un engagement a été comptabilisé pour un montant de 142 182 euros représentant l'indemnité de départ à la retraite à verser au cours des cinq prochaines années pour les établissements médico-sociaux.

La méthode de calcul est basée sur l'indemnité théorique perçue en fin de carrière proratisée sur le nombre d'années restant à effectuer avant la retraite. Il est précisé qu'il n'a pas été tenu compte de l'effet turn-over ou d'un coefficient d'actualisation par mesure de simplification.

ENGAGEMENTS DONNES

	Autres	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société	515 000					515 000
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)	515 000					515 000
	Autres	Dirigeants	Provisions			MONTANT
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

LES EFFECTIFS

	31/12/2019	31/12/2018
Personnel salarié :		
Ingénieurs et cadres	17.70	15.70
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	65.10	67.60
Ouvriers	58.40	58.40
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise	10.50	10.50
Employés et techniciens		
Ouvriers		
	E.T.P. 151.70	E.T.P. 152.20

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association :

La rémunération globale au titre de l'année 2019 s'élève à 188 786 euros.

AFSAME

CONVENTIONS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Il n'existe pas de convention non courante et de convention conclue à des conditions non normales.

AFSAME

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

DESIGNATION	CHARGES	PRODUITS
Pénalités, amendes fiscales	242	
Valeurs nettes comptables des éléments cédés	40 609	
Dotation provision plus-value s/ actif		
Produits de cessions des éléments d'actif		39 420
Quote-part des subventions virées au compte de résultat		75 468
Reprise provision plus-value s/ actif		
Provision / I.D.R.		13 473
TOTAL	40 851	128 361